RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Collectivité Territoriale de Martinique

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF

AAP CONJOINT ARS/CTM N°21-02-C.A.J.-CENTRE

CREATION DE 2 CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES D'UNE CAPACITE TOTALE DE 27 PLACES SUR LE TERRITOIRE CENTRE DE LA MARTINIQUE

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPELS A PROJETS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE CONJOINTE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

10 FEVRIER 2022

La Commission d'Information et de Sélection d'Appels à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, réunie le jeudi 10 février 2022 a établi le classement des dossiers concernant l'avis d'appel à projets n° ARS-CTM- 21-02 portant sur la création de 2 centres d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de proximité CENTRE de la Martinique regroupant les communes de *Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph, Schœlcher.*

Cinq dossiers ont été réceptionnés et trois ont été instruits.

Deux dossiers ont été déclarés irrecevables pour non-respect du formalisme de la procédure de dépôt du dossier.

Pour les dossiers instruits, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant :

SECTEUR CENTRE

CLASSEMENT	PORTEURS DE PROJET
1	Association gérontologique du Lamentin (AGL)
2	Association OZANAM ALZHEIMER
3	Association PIERRES PRECIEUSES

Le classement ainsi établi vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
Centre d'Affaires « AGORA » - ZAC de l'Étang Z'Abricot
Pointe des Grives – CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Courriel : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Rue Gaston DEFFERRE
CS 30137
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mq

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il sera également consultable sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (https://www.martinique.ars.sante.fr) et de la Collectivité Territoriale de Martinique (https://www.collectivitedemartinique.mq/).

Fort de France le 26 Février 2022

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE MARTINIQUE

P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint

Olivier COUDIN

LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF
DE MARTINIQUE

La Conseillère Exécutive
En charge des Solidarités, de la Jeunesse
et de la démographie De la Santé

Audrey THALY-BARDOL

Signé par : Audrey THALY-BARDOL
Date : 26/02/2022
Qualité : Conseiller Exécutif secteur Solidarités, Jeunesse, Démographie, Santé

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
Centre d'Affaires « AGORA » - ZAC de l'Étang Z'Abricot
Pointe des Grives – CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Courriel : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Rue Gaston DEFFERRE – CS 30137
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mq